



Conseil communautaire du 5 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 5 juillet, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées, légalement convoqué par courrier dématérialisé en date du 29 juin 2022, s'est réuni dans la salle René Becuwe, rue des écoles à Canly, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie MERCIER, sa Présidente.

Étaient présents : Gilbert **VERSLUYS** (commune d'Avrigny), Wilfrid **BLOIS** (commune de Bailleul-Le-Soc), Dominique **LE SOURD** (commune de Blincourt) (*a quitté l'assemblée à 20h35*), Lionel **GUIBON** et Bruno **BOUCOURT** (commune de Canly), Donatien **PINON**, et Philip **MICHEL** (commune de Chevrières), Brigitte **PARROT** (commune de Choisy la Victoire) Christophe **YSSEMBOURG** (commune d'Epineuse) Myriane **ROUSSET**, Francis **MONFAUCON**, Véronique **CAVROIS**, Christophe **DESAILLY** et Laurence **HOUYVET** (commune d'Estrées-Saint-Denis), Anne-Sophie **VECTEN** (commune de Francières), Ivan **WASYLYZYN**, Catherine **DONZELLE** et Michel **FLOURY** (commune de Grandfresnoy), Dominique **YDEMA** (commune de Hémévillers), Jean-Claude **PORTENART** et Sandrine **ROSE** (commune de Houdancourt), Isabelle **FAFET** (commune de Le Fayel), Jacqueline **MOREL** et Frédéric **MULLER** (commune de Longueil-Sainte-Marie), Jean-Louis **COVET** (commune de Moyvillers), Sophie **MERCIER** et Marilyne **GOSSART** (commune de Rémy), Grégory **HUCHETTE** et Marie-José **BLANQUET** (commune de Rivecourt).

Étaient absents, ayant donné pouvoir : Joël **THIBAUT** et Romuald **AMORY** (commune d'Arsy), Laurent **LEGRAND** (commune de Bailleul le Soc), Laure **BRASSEUR** (commune de Chevrières) Bertrand **CUSSINET** et Dorothee **VERMEULEN**, (commune d'Estrées-Saint-Denis), Jean-Marie **SOEN** (commune de Francières), Stanislas **BARTHELEMY** (commune de Longueil Sainte Marie), Patrick **GREVIN** (commune de Montmartin), Annick **DECAMP** (commune de Moyvillers), Tanneguy **DESPLANQUES** (commune de Rémy).

Pouvoirs :

Joël THIBAUT	à	Lionel GUIBON
Romuald AMORY	à	Bruno BOUCOURT
Laurent LEGRAND	à	Wilfrid BLOIS
Laure BRASSEUR	à	Donatien PINON
Bertrand CUSSINET	à	Francis MONFAUCON
Dorothee VERMEULEN	à	Myriane ROUSSET
Jean-Marie SOEN	à	Anne-Sophie VECTEN
Stanislas BARTHELEMY	à	Jacqueline MOREL
Patrick GREVIN	à	Dominique YDEMA
Annick DECAMP	à	Jean-Louis COVET
Tanneguy DESPLANQUES	à	Sophie MERCIER

Mme la Présidente remercie M. le Maire de Canly pour l'accueil du Conseil communautaire au sein de sa commune.

La Présidente, ayant ouvert la séance, a procédé à l'appel nominal, constaté que le quorum est atteint et a énoncé les pouvoirs.



En conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Conseil communautaire. À l'unanimité, M. Bertrand CUSSINET a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a accepté. M. Stéphane LEFEVRE, DGS, l'a assisté en tant que secrétaire auxiliaire, mais sans participer aux délibérations.

Nombre de conseillers présents à l'ouverture du conseil :

EN EXERCICE : 40

PRÉSENTS : 29

VOTANTS : 40

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 24 mai 2022

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Information sur les décisions prises par le Bureau communautaire par délégation

Le Conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité

PREND NOTE des décisions suivantes :

Séance du mercredi 22 juin 2022 :

Autorisation d'ester en justice et choix de l'avocat dans le cadre d'un contentieux en urbanisme

Le Bureau communautaire, après délibération, à l'unanimité a décidé :

D'AUTORISER la Présidente à ester au tribunal administratif d'Amiens afin de déposer les requêtes et mémoires, au nom de la Communauté de communes, dans le cadre du recours contentieux exercé par M. RILL sur le PLU d'Houdancourt ;

D'AVOIR RECOURS, le cas échéant, au Cabinet DUFRESNOY et Associés, dont les bureaux sont situés à COMPIÈGNE, Immeuble Hypérion – Carrefour Jean Monnet BP 90607 – 60206 COMPIÈGNE CEDEX, et également au Village Mykonos – Bât A – 36 avenue Salvador Allende 60000 BEAUVAIS, pour représenter la Communauté de communes afin de la défendre dans cette affaire et déposer les requêtes et mémoires dans le cadre de cette affaire ;

D'AUTORISER la Présidente à signer tout acte relatif à cette affaire ;

Autorisation de signature d'avenants relatifs à l'accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents portant sur le remplacement et la réhabilitation des réseaux d'eaux usées (lot 1)

Le Bureau communautaire, après délibération, à l'unanimité a décidé :

D'APPROUVER les avenants portant augmentation du montant maximum annuel de l'accord-cadre multi-attributaires relatif au remplacement et à la réhabilitation des réseaux d'eaux usées (lot 1) à hauteur de 950 000€ HT ;

DE RAPPELLER que les attributaires de cet accord-cadre sont les sociétés BARRIQUAND, SADE et de groupement OISE TP/NCA ;



D'AUTORISER Madame la Présidente à signer lesdits avenants à l'accord-cadre précité et toutes pièces afférentes à ce sujet.

Convention relative aux conditions d'entretien de la voie verte avec le conseil départemental – section de la RD 1017 d'Estrées-Saint-Denis au carrefour RD 1017-RD 521 localisé sur les communes d'Estrées-Saint-Denis et de Hémévillers

Le Conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité

Approuve le projet de convention entre le Conseil Départemental de l'Oise et la Communauté de Communes visant cette dernière à assurer l'entretien de la voie verte établie le long de la RD 1017 dans sa section comprise entre l'agglomération d'Estrées-Saint-Denis et le carrefour entre les RD 1017 et 521 par la CCPE.

Etude hydraulique sur le secteur de Longueil Sainte Marie dans le cadre du PPRI

Le Conseil communautaire, après délibération, à 39 POUR et 1 abstention (Stanislas BARTHELEMY)

DECIDE de lancer la consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'une étude hydraulique ;

AUTORISE Mme la Présidente ou son représentant à signer la convention financière avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage potentiels (Syndicat Mixte du port Fluvial, commune de Longueil, ...) au prorata des surfaces, propriétés de chaque partie prenante ;

AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Autorisation de signature d'un Protocole d'accord transactionnel avec la Société Agricole de Francières pour l'ouverture à l'urbanisation de la réserve foncière de la ZAC de Moyvillers

Le Conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité

AUTORISE Mme la Présidente à signer le Protocole d'Accord Transactionnel avec la Société Agricole de Francières et tous les actes nécessaires à sa bonne application ;

AUTORISE Mme la Présidente à signer les actes nécessaires aux cessions ou acquisitions indiquées dans le Protocole d'Accord Transactionnel.

Vente de la parcelle AE 82 de gré à gré sur la ZAE de Rémy

Le Conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité

APPROUVE le principe de la vente de gré à gré de la parcelle sise ZAE de Rémy, cadastrées AE 82, pour une superficie de 9 629 m²,

AUTORISE Mme la Présidente ou son représentant à signer tous les actes relatifs à la cession de cette parcelle au prix de 28 € HT/m².



Lancement de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Avrigny

Le Conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité

DECIDE de prescrire la modification du PLU de la Commune d'Avrigny ;

DIT que M. le Maire de la commune d'Avrigny représente Mme la Présidente en cas d'indisponibilité de celle-ci ;

DECIDE de confier la réalisation de la procédure de modification du PLU à un bureau d'études qui sera désigné ultérieurement ;

AUTORISE Mme la Présidente à signer tout contrat ou document en rapport avec la procédure mentionnée ci-dessus ;

DIT que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues par le code de l'urbanisme.

Lancement de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Canly

Le Conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité

DECIDE de prescrire la modification du PLU de la Commune de Canly ;

DIT que M. le Maire de la commune de Canly représente Mme la Présidente en cas d'indisponibilité de celle-ci ;

DECIDE de confier la réalisation de la procédure de modification du PLU à un bureau d'études qui sera désigné ultérieurement ;

AUTORISE Mme la Présidente à signer tout contrat ou document en rapport avec la procédure mentionnée ci-dessus ;

DIT que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues par le code de l'urbanisme.

Renouvellement de la convention avec la SAFER

Le Conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité

AUTORISE Mme la Présidente à signer la convention, jointe à la présente délibération, avec la SAFER,

AUTORISE Mme la Présidente ou son représentant à réaliser tout acte relatif à ce dossier

Validation de l'esquisse d'aménagement de la future Aire d'Accueil des Gens du Voyage de Longueil Sainte Marie

Le Conseil communautaire, après délibération, à 38 POUR et 2 CONTRE (Stanislas BARTHELEMY et Jacqueline MOREL)

APPROUVE le principe d'aménagement de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage sur le devant de la parcelle (Esquisse n°1),



AUTORISE Madame la Présidente a intégrer une Aire de stationnement saisonnière en arrière du site afin de répondre aux besoins de la CCPE en accueil des Gens du Voyage ;

S'ENGAGE à continuer de prendre attache auprès des services de l'Etat pour s'assurer de la possibilité de justifier d'une expropriation pour utilité publique si l'acquisition à l'amiable est impossible ;

AUTORISE Madame la Présidente à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Dominique LE SOURD a quitté l'assemblée, le nombre de conseillers présents à l'ouverture du conseil est modifié :

EN EXERCICE : 40

PRÉSENTS : 28

VOTANTS : 39

Autorisation de signature de la convention relative à la dissolution et validation de la répartition de l'actif et du passif du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de Grandfresnoy Sacy-le-Petit

Le Conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité

AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant habilité à signer la convention à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité

APPROUVE la répartition de l'actif et du passif du syndicat entre la CCPE et la commune, comme prévu en annexe à la présente délibération ;

Signature d'une convention de vente d'eau en gros avec la commune de Sacy-le-Petit

Le Conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité

APPROUVE le projet de convention de vente d'eau en gros avec la commune de Sacy le Petit ;

FIXE le montant de la part communautaire pour la vente d'eau à Sacy le Petit à 0,4500 €/m³ ;

AUTORISE la Présidente à signer cette convention.

Autorisation de signature d'un avenant concernant le marché d'étude diagnostique des réseaux d'assainissement sur le périmètre du SIAPA

Le Conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité

AUTORISE Mme la Présidente à signer l'avenant n°1 relatif au marché pour l'étude diagnostique des réseaux d'assainissement dans diverses communes – Lot n°1 ;

AUTORISE Mme la Présidente à procéder à toutes les démarches relatives à ce dossier.



Approbation du cahier des recommandations à destination des aménageurs relatif à la création des réseaux et d'assainissement collectif et d'eau potable

Le Conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité

APPROUVE le cahier des recommandations à destination des aménageurs relatif à la création des réseaux d'assainissement collectif et d'eau potable ;

DIT que l'intégration des réseaux dans le domaine public communautaire sera conditionnée par l'accord préalable de la commune concernant le transfert des voies ;

DIT que l'intégration des réseaux dans le domaine public communautaire fera l'objet d'une délibération en conseil communautaire sur la base d'un procès-verbal de réception.

Demandes de subventions à l'agence de l'eau et auprès du Conseil Départemental de l'Oise

Le Conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité

SOLLICITE l'aide financière la plus élevée de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil départemental de l'Oise pour la réalisation des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement Rue de Compiègne et Noyon à Rémy, Rue de Picardie à Longueil Sainte Marie, Grande Rue à Houdancourt et pour la réhabilitation du poste de refoulement de la Patinerie à Rémy.

S'ENGAGE à réaliser ces travaux selon les principes de la charte pour la qualité des réseaux d'assainissement.

Service public de production et de distribution d'eau potable : approbation du choix du Délégué et autorisation donnée au Président de signer le contrat de délégation de service public

Le Conseil communautaire, après délibération, à **37 POUR** et **2 ABSTENTIONS** (Joël THIBAUT et Romuald AMORY)

APPROUVE le choix de la société **SAUR** comme délégué du service public de production et de distribution d'eau potable des communes de Arsy, Avrigny, Bailleul-le-Soc, Blincourt, Canly, Choisy-la-Victoire, Estrées-Saint-Denis, Francières, Grandfresnoy, Hémévillers, Le Fayel, Longueil-Sainte-Marie, Montmartin, Moyvillers, Rémy et Rivecourt membres de la **Communauté de communes de la Plaine d'Estrées**, pour une durée de huit (8) ans à compter du 31 août 2022 ;

APPROUVE le contrat de délégation du service public de production et de distribution d'eau potable et ses annexes ;

APPROUVE le règlement du service de production et de distribution d'eau potable ;

AUTORISE la Présidente à signer le contrat de délégation de service public avec la société SAUR et toutes pièces afférentes à cette affaire.